

Bruxelles, le 17.05.2011  
C/2011/3183 final

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier le Parlement luxembourgeois pour son avis sur les propositions de la Commission visant à renforcer la gouvernance économique {COM(2010)522,523,524,526}.

La Commission prend acte avec satisfaction du soutien général apporté par la Chambre des députés à ses propositions, mais a également tenu compte des deux réserves exprimées par celle-ci.

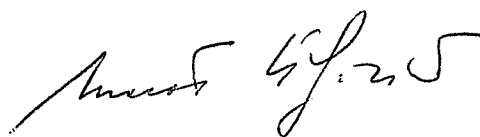
La Commission convient tout à fait que des mesures procédurales claires sont nécessaires pour faire appliquer le pacte de stabilité et de croissance et que la liberté d'appréciation dans la décision de prendre des sanctions doit être limitée. À cette fin, le projet de législation introduit le vote à la majorité qualifiée inversée, qui suppose que la proposition de la Commission visant à infliger des sanctions est réputée acceptée à moins que le Conseil ne la rejette à la majorité qualifiée. Comme l'ont montré les récentes discussions interinstitutionnelles, il est peu probable qu'une automaticité totale, en vertu de laquelle le Conseil n'aurait aucun droit de rejeter une proposition de la Commission, soit politiquement acceptable et elle pourrait également faire courir le risque de compromettre l'adhésion au pacte.

La Commission partage le point de vue exprimé dans l'avis de la Chambre des députés, selon lequel les prérogatives constitutionnelles des parlements nationaux concernant les mesures budgétaires devraient être pleinement respectées. Les États membres devraient effectivement associer les parlements nationaux aux processus de l'UE dans ce domaine, dans le respect total des procédures parlementaires et budgétaires nationales.

La Commission coopérera étroitement avec le Conseil et le Parlement européen en vue de mener le processus d'adoption de la nouvelle législation à son terme afin que la zone euro soit dotée de règles rigoureuses, d'une mise en œuvre semi-automatique et d'un cadre efficace pour corriger les grands déséquilibres macroéconomiques. L'UE a besoin de cette gouvernance économique renforcée et rigoureuse pour assurer une croissance stable et durable, qui est essentielle pour les entreprises et les citoyens européens. L'interdépendance mutuelle entre les États membres de l'Union, particulièrement au sein de la zone euro, est une réalité. Grâce à cette législation, nous donnerons un signal positif fort aux marchés en ce qui concerne la stabilité de l'Europe.

Je me réjouis de développer encore notre dialogue.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma plus haute considération.



Monsieur Laurent MOSAR  
Président de la Chambre des députés  
de Luxembourg  
23, rue du Marché-aux-Herbes  
1728 LUXEMBOURG